

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 22 novembre 2023, à 20 h, à Pointe-à-la-Croix**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet
Mme Nicole Lagacé, préfète suppléante et mairesse de Matapédia
Mme Julie Allain, représentante de Nouvelle
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
M. Rémi Lagacé, représentant de Saint-François-d'Assise
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer
M. Lucien Leblanc, représentant de Ristigouche-Sud-Est
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier
Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1. Ouverture de la rencontre;**
- 2. Constatation du quorum;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 18 octobre 2023;**
- 5. Finances :**
 - 5.1 Adoption du budget 2024 de la MRC Avignon;
 - 5.2 Adoption de la quote-part 2024;
 - 5.3 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS » :
 - 5.3.1 Adoption des états financiers au 31 octobre 2023 et des déboursés pour les mois de septembre et octobre 2023;
- 6. Administration :**
 - 6.1 Adoption de la contribution au transport adapté pour l'année 2024 - RÉGÎM;
 - 6.2 Hôpital de Maria : urgence et soins intensifs;
 - 6.3 Dépôt du bilan de la saison 2023 de l'Accompagnement Jardin de la MRC Avignon;
 - 6.4 Approbation de contrat : Solution Infomédia - offre de service – cybersécurité;
 - 6.5 Approbation de contrat : ACCEO – système de paiement électronique fournisseurs;
- 7. Services techniques et évaluation;**

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

8. Aménagement du territoire :

8.1 Certificats et/ou avis de conformité :

8.1.1 Municipalité d'Escuminac : règlement n° 2023-06;

8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 417;

8.2 Analyse de l'article 145.7 pour la dérogation mineure de Carleton-sur-Mer;

9. Développement économique :

9.1 Autorisation de signature de l'entente Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE);

10. Développement territorial et social :

10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux :

10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Boralex;

10.1.2 Fonds de développement social - Alliance - Recommandations du comité d'analyse;

10.1.3 Fonds de développement social - FLAC – Recommandations du comité d'analyse;

10.1.4 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex;

10.1.5 Fonds d'initiatives culturelles - Recommandations du comité d'analyse;

10.2 Signature innovation – projet Maison de la culture de Nouvelle;

10.3 Octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2023 – 2024;

10.4 Entente de développement culturel 2024 – Adoption du plan et autorisation de signature et dépôt de l'entente;

10.5 Programme d'appui aux collectivités (PAC) 2024-2025 – Autorisation de dépôt et signature de l'entente;

11. Sécurité publique;**12. Ressources humaines;****13. Correspondance :**

13.1 Liste de correspondances;

14. MRC du Rocher-Percé – Prix de l'essence;**15. Commission scolaire Eastern Shores – Formation professionnelle – Conduite d'engins de chantier;****16. Période de questions;****17. Levée de l'assemblée.**

1. Ouverture de la rencontre**2. Constatation du quorum**

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

3. Adoption de l'ordre du jour

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 22 novembre 2023*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-001

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 18 octobre 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 18 octobre 2023*. 22 pages.

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-002

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 18 octobre 2023.

5. Finances**5.1 Adoption du budget 2024 de la MRC Avignon**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Budget 2024*. 22 novembre 2023. 7 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-003 concernant l'adoption du budget 2024 de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT le dépôt et l'analyse du projet de budget de la MRC Avignon pour l'année 2024 effectués par le conseil;

CONSIDÉRANT les orientations et projets recommandés par les départements de la MRC : gestion et administration, services techniques, aménagement, développement territorial, développement économique;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC prévoit un budget équilibré de 11 979 042 \$ incluant l'utilisation de 506 997 \$ des excédents non affectés;

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-003

Que la MRC Avignon adopte le projet de budget 2024 présenté.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

5.2 Adoption de la quote-part 2024

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau récapitulatif des coûts par municipalités – services municipaux – pour le budget 2024.* 1 page.

Résolution CMRC-2023-11-22-004 concernant le financement de la MRC et l'établissement de la quote-part 2024

CONSIDÉRANT l'augmentation des activités et services de la MRC Avignon au profit des municipalités de son territoire et des citoyens et organismes;

CONSIDÉRANT les enjeux de réalisation des mandats de la MRC;

CONSIDÉRANT la révision du cadre financier de la MRC afin d'assurer la réalisation des mandats et les attentes signifiées par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC Avignon a procédé en 2022 à des analyses, discussions et travaux afin de proposer le rétablissement de la quote-part, de son mode de calcul et du calcul des frais de service;

CONSIDÉRANT que cette quote-part englobe les services de gestion des droits de mutation, des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, des services d'une agente aux communications pour les municipalités, du service de prévention incendie, du traitement salarial des élus siégeant au conseil de la MRC Avignon et toute autre dépense relevant des municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC Avignon en est venu à un consensus sur ce mode de calcul de la quote-part applicable dès le 1^{er} janvier 2023;

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-004

Que la participation au financement des activités de la MRC (quote-part) des municipalités de la MRC Avignon soit établie au montant de 182 906\$ pour l'année 2024 comme ceci :

MUNICIPALITÉS	TOTAL 2024	TOTAL 2024 ajusté
Maria	73 580 \$	43 296 \$
Carleton-sur-Mer	102 304 \$	62 370 \$
Nouvelle	45 359 \$	25 156 \$
Escuminac	22 576 \$	9 341 \$
Pointe-à-la-Croix	30 717 \$	15 455 \$
Ristigouche-Sud-Est	13 866 \$	3 355 \$
St-André-de-Restigouche	12 696 \$	2 613 \$
Matapédia	21 463 \$	8 376 \$
St-Alexis-de-Matapédia	16 077 \$	5 030 \$

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

St-François d'Assise	17 146 \$	5 731 \$
L'Ascension-de-Patapédia	12 212 \$	2 183 \$
TOTAL	367 995 \$	182 906 \$

Que pour 2024 soit une seconde année de transition et qu'à cet effet une partie des excédents non affectés de la MRC Avignon soient utilisés afin de réduire de 185 089 \$ le montant de la quote-part, ce montant étant affecté à réduire la quote-part des municipalités au prorata de la contribution calculée de chacune.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative et les municipalités de la MRC Avignon

5.3 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »

5.3.1 Adoption des états financiers au 31 octobre 2023 et des déboursés pour les mois de septembre et octobre 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapports financiers au 31 octobre 2023*. 40 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Julie Allain
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-005

D'adopter les états financiers au 31 octobre 2023 et des déboursés pour les mois de septembre et octobre 2023.

6. Administration

6.1 Régie intermunicipale de transport GÎM – Contribution au transport adapté pour l'année 2024

Document déposé :

RÉGÎM. *Contribution au transport adapté pour l'année 2024*. 27 octobre 2023. 1 page.

Résolution CMRC-2023-11-22-006 concernant une contribution au transport adapté pour l'année 2024

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (réf. Résolution 2001-02-32 – MRC de Bonaventure);

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC Avignon (Maria-Matapédia) (réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-006

QUE la MRC Avignon, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la MRC Avignon, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2024 par une contribution financière de 17 044 \$.

Extrait de résolution : Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière, RÉGÎM, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et M. Claude Cyr, agent de développement territorial

6.2 Hôpital de Maria : urgence et soins intensifs

Résolution CMRC-2023-11-22-007 concernant le projet de construction d'une nouvelle urgence et soins intensifs de l'Hôpital de Maria

CONSIDÉRANT que l'Hôpital de Maria dessert les citoyens de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital de Maria, érigé en 1952, nécessite une reconstruction majeure en raison de l'obsolescence de ses installations et de son inadaptation aux nouvelles normes cliniques et sanitaires;

CONSIDÉRANT que malgré les travaux de réaménagement et d'agrandissement réalisés au fil des ans, les infrastructures actuelles ne répondent pas aux exigences de modernisation nécessaires pour offrir des soins optimaux à la population, en particulier dans les services d'urgence et d'unité de soins intensifs;

CONSIDÉRANT que le Plan directeur clinique et immobilier (PDCI) de 2012 identifiait déjà les besoins pressants en matière de consolidation et de développement immobilier, en mettant en avant l'urgence de l'Hôpital de Maria comme priorité;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour du PDCI en 2021 a révélé les lacunes importantes au niveau fonctionnel et immobilier de l'urgence et de l'unité de soins intensifs, soulignant ainsi l'urgence d'une intervention pour résoudre ces problèmes;

CONSIDÉRANT que le manque de capacité de l'aire des civières et les insuffisances en matière de prévention des infections exigent une intervention immédiate pour améliorer les conditions d'accueil et de soins des patients;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec pour obtenir l'autorisation et le soutien nécessaires à la réalisation d'un projet de réaménagement de l'urgence et des soins intensifs de l'Hôpital de Maria;

CONSIDÉRANT l'appui unanime du conseil d'administration pour l'inscription du projet de construction d'une nouvelle urgence et unité de soins intensifs de l'Hôpital de Maria dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) afin de garantir son avancement et sa réalisation;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser l'appui stratégique des élus municipaux et des organismes régionaux pour faire reconnaître ce projet comme une priorité régionale, favorisant ainsi une meilleure coordination des ressources et une amélioration significative des services de santé offerts à la population;

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le premier ministre du Québec, M. François Legault, de cette priorité et de l'urgence d'agir;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-007

Que la MRC Avignon :

1. Reconnaît le projet de construction d'une nouvelle urgence et soins intensifs de l'Hôpital de Maria comme une priorité régionale dans le domaine de la santé.
2. Demande au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer l'inscription du projet de construction d'une nouvelle urgence et unité de soins intensifs de l'Hôpital de Maria dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) dès cet automne.

Extrait de résolution : M. Christian Dubé, ministre de la Santé, municipalités de la MRC Avignon, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la Gaspésie, M. Martin Pelletier, PDG du CISSS de la Gaspésie, M. Richard Loisel, président du CA du CISSS de la Gaspésie, M. Jonatan Julien, ministre responsable des Infrastructures, Mme Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor et Mme Dominique Savoie, secrétaire générale et greffière, Conseil exécutif

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

6.3 Dépôt du bilan de la saison 2023 de l'Accompagnement Jardin de la MRC Avignon

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Accompagnement Jardin de la MRC Avignon – Bilan saison 2023*. 20 octobre 2023. 32 pages.

Le bilan de saison 2023 de l'Accompagnement Jardin de la MRC Avignon est présenté aux maires à titre informatif seulement.

6.4 Approbation de contrat : Solution Infomédia – offre de service - cybersécurité

Document déposé :

SOLUTION INFOMÉDIA. *Offre de service*. 10 novembre 2023. 13 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-008 concernant l'autorisation de signature de l'offre de service de Solution Infomédia - cybersécurité

CONSIDÉRANT que les menaces cybernétiques ont augmenté de manière exponentielle, et que les organismes comme la MRC sont de plus en plus exposés à divers risques, des atteintes à la protection des données, etc.;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Solution Infomédia relativement à leur proposition d'audit, d'analyse et d'élaboration d'un plan de réponse aux incidents concernant la cybersécurité;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-008

Que la MRC Avignon :

- Accepte l'offre de service de Solution Infomédia pour une dépense totale n'excédant pas 6 000 \$ (avant taxes) et que ledit montant soit pris à même le résiduel de l'aide COVID.
- Autorise et mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de service et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.5 Approbation de contrat : ACCEO – système de paiement électronique fournisseurs

Document déposé :

ACCEO. *Contrat d'abonnement – Entente mensuelle*. 12 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2022-11-22-009 concernant l'autorisation de signature d'un contrat d'abonnement – entente mensuelle avec ACCEO

CONSIDÉRANT le contrat d'abonnement – entente mensuelle d'ACCEO;

CONSIDÉRANT que le service ACCEO Transphere est un outil en ligne connecté au logiciel (Acomba), permettant à la MRC de payer ses fournisseurs via virement bancaire et de recevoir des paiements associés à ses factures via virement bancaire et/ou carte de crédit;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-009

Que la MRC Avignon autorise M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer le contrat d'abonnement – entente mensuelle avec ACCEO, selon les modalités mensuelles inscrites au contrat.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

7. Services techniques et évaluation

8. Aménagement du territoire

8.1 Certificats et/ou avis de conformité

8.1.1 Municipalité d'Escuminac : règlement n° 2023-06

Document déposé :

Règlement n° 2023-06 modifiant le règlement de zonage n° 2021-03 afin de clarifier la notion de largeur minimale des bâtiments et préciser dans les grilles la plus petite dimension requise pour les maisons mobiles et unimodulaires, résolution n° 2023-11-010.

Résolution CMRC-2023-11-22-010 concernant un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour le règlement n° 2023-06

CONSIDÉRANT le règlement n° 2023-06 de la municipalité d'Escuminac;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-010

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour le règlement n° 2023-06 modifiant le règlement de zonage n° 2021-03 afin de clarifier la notion de largeur minimale des bâtiments et préciser dans les grilles la plus petite dimension requise pour les maisons mobiles et unimodulaires, adopté suivant la résolution n° 2023-11-010 du 9 novembre 2023.

Extrait de résolution : M. Lamin Magnus, directeur général et greffier-trésorier, municipalité d'Escuminac et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 417

Document déposé :

Règlement n° 417 modifiant le Règlement de construction numéro 325.3 par l'abrogation de l'article 3.2 « utilisation de véhicules ou équipements désaffectés », adopté suivant la résolution n° 310-10-2023 du 10 octobre 2023, résolution n° 310-10-2023.

Résolution CMRC-2023-11-22-011 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 417

CONSIDÉRANT le règlement n° 417 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-011

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 417 modifiant le Règlement de construction numéro 325.3 par l'abrogation de l'article 3.2 « utilisation de véhicules ou équipements désaffectés », adopté suivant la résolution n° 310-10-2023 du 10 octobre 2023.

Extrait de résolution : M. Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.2 Analyse de l'article 145.7 pour la dérogation mineure de Carleton-sur-Mer

Document déposé :

Résolution 23-10-246, plan d'arpenteur brouillon.

Résolution CMRC-2023-11-22-012 concernant un examen de l'article 145.7 de la LAU de la ville de Carleton-sur-Mer pour la dérogation mineure visant le lot 6 580 370

CONSIDÉRANT l'article 145.7 de la L.A.U.;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 850, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer Mer, correspondant au lot 6 580 370, acceptée suivant la résolution 23-10-246 du 16 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que cette dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-012

QUE la MRC Avignon n'impose pas de condition visée au deuxième alinéa de l'article 145.7 de la LAU dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;

QUE la MRC Avignon n'utilise pas son pouvoir de désaveu contre la décision autorisant la dérogation.

Extrait de résolution : M. Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9. Développement économique

9.1 Autorisation de signature de l'entente Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE)

Document déposé :

MEIE. *Convention d'aide financière PAPDE*. Novembre 2023. 18 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-013 concernant l'autorisation de signature de l'entente Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE)

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière « Programme d'appui aux projets de développement économique – Volet 1 – Projets structurants d'organismes en appui au développement en entrepreneuriat »;

CONSIDÉRANT que ladite convention entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC Avignon nécessite une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-013

QUE la MRC Avignon autorise et mandate M. David Bourdages, directeur général à signer la convention d'aide financière et à en assurer le suivi.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et M. Ghislain Anglehart, MEIE

10. Développement territorial et social

10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux

10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-014 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-014

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Fabrique de Nouvelle (Comptoir le Chiffonnier)	Souper de Noël	700 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

10.1.2 Fonds de développement social - Alliance

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-015 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social - Alliance

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social - Alliance de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Alliance;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-015

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Théâtre Forum	3 390 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et M. Matthieu Paradis, agent de développement territorial

10.1.3 Fonds de développement social - FLAC

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-016 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social - FLAC

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social - FLAC de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets FLAC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Julie Allain
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-016

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centr'Elles	Rencontres, Encounters, A's'guatl	26 183 \$
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Théâtre Forum	4 720 \$
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Journée de réseautage : la 1 ½ journée	3 300 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial, M. Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

10.1.4 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-017 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-017

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Club des 50 ans et plus de Nouvelle	Ateliers théâtre et création théâtrale : Les belles-sœurs de Michel Tremblay	1 500 \$
Maison des jeunes le Trèfle de Maria	Ordinateurs pour l'équipe de travail	2 500 \$
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle (SRGN)	Site internet du terrain de camping	2 300 \$
OMH Saint-François-d'Assise	Fête de Noël	1 400 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

10.1.5 Fonds de soutien aux initiatives culturelles – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-018 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de soutien aux initiatives culturelles

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : M. Lucien Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-018

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Club des 50 ans et plus de Nouvelle	Ateliers théâtre et création théâtrale : Les belles-sœurs de Michel Tremblay	2 000 \$

Extrait de résolution : Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et M. Claude Cyr, agent de développement territorial

10.2 Signature innovation : projet Maison de la culture de Nouvelle

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. *Projet Signature innovation – volet 3 FRR*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-019 concernant l'adoption d'un projet Signature innovation de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT l'analyse par le comité Signature innovation du projet de la municipalité de Nouvelle de « Réaménagement de la Petite-École en maison de la culture – Projet « Signature innovation » - Volet 3 – présenté au Fonds régions et ruralité (FRR) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères du cadre de gestion Signature innovation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-019

Que la MRC Avignon recommande le financement du projet à hauteur de 150 000 \$.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Sabrina Merceron, chargée de projet – Signature innovation, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.3 Octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2023-2024

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Reddition de compte et Protocole d'entente*. 11 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-020 concernant l'octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2023-2024

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui oeuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Comité Territorial en Développement Social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-020

Que la MRC Avignon autorise M. Mathieu Lapointe, préfet, à signer le protocole lié au financement de ressources humaines dans le cadre de l'entente avec L'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale en Gaspésie, déposé au CMRC dans le cadre du plan de communauté 2023-2024 de la démarche en développement social Avignon.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.4 Entente de développement culturel 2024 – Adoption du plan et autorisation de signature et dépôt de la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Plan d'action 2024*. 31 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-021 concernant l'entente de développement culturel 2024 – Adoption du plan et autorisation de signature et dépôt de la demande financière au ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un plan de développement culturel transitoire pour l'année 2024 et la nécessité de son dépôt pour financement au MCC;

CONSIDÉRANT que ledit plan, qui mènera à une Entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC Avignon, nécessite une autorisation de dépôt et un engagement de financement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-021

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

QUE la MRC Avignon s'engage à contribuer financièrement à la mise en œuvre du Plan de développement culturel 2024 pour un montant de 20 000 \$, montant prévu au budget 2024;

QUE la MRC Avignon adopte le projet de Plan d'action 2024, s'engage à conclure une Entente de développement culturel pour 2024 et autorise et mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer et déposer la demande et tout document nécessaire auprès du programme du MCC afin de conclure ladite entente.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Sophie LeBlanc, MCC

10.5 Programme d'appui aux collectivités (PAC) 2024-2025 – Autorisation de dépôt et signature de l'entente

Document déposé :

MRC AVIGNON. PAC. Novembre 2023. 44 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-022 concernant l'autorisation de signature et le dépôt du projet PAC Avignon-Bonaventure 24-26 au Programme d'appui aux collectivités (PAC)

CONSIDÉRANT le Plan d'action 24-26 d'appui aux collectivités pour les MRC Avignon et Bonaventure;

CONSIDÉRANT que la demande au PAC est de 498 809.25 \$ pour 3 ans, soit 75 % du montant de 665 079 \$ nécessaire à la mise en œuvre du Plan et que la part du milieu de 166 269.75 \$ sera assumée par les MRC Avignon et Bonaventure à parts égales;

CONSIDÉRANT que le dépôt de ladite demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et l'Intégration par la MRC Avignon nécessite une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-022

QUE la MRC Avignon :

- adopte le plan d'action et les documents de la demande 2024-2026 au Programme d'appui aux collectivités – volet 1 du MIFI;
- autorise le dépôt au MIFI et mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document dans ce sens;

Et, que la MRC confirme un engagement de contribution d'un maximum de 27 712 \$ par année (12.5 % du budget) pour 3 ans.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et M. Félix Houde, MIFI

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

11. Sécurité publique**12. Ressources humaines****13. Correspondance****13.1 Liste de correspondances**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 22 novembre 2023. 56 pages

14. MRC du Rocher-Percé – Prix de l'essence

Document déposé :

MRC DU ROCHER-PERCÉ. *Résolution n° 23-10-210-O - Prix de l'essence*. 18 octobre 2023. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-11-22-023 concernant l'appui de la MRC Avignon à la MRC du Rocher-Percé relativement au prix de l'essence

CONSIDÉRANT que, le 9 octobre 2019, après avoir constaté des disparités majeures dans les prix de l'essence entre la Gaspésie et le reste du Québec, la MRC du Rocher-Percé, appuyée de plus de 20 autres municipalités et MRC gaspésiennes, demandait au Bureau de la concurrence du Canada d'enquêter sur les prix de l'essence en Gaspésie, en plus de demander à la Régie de l'Énergie du Québec de s'attarder à la question;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la concurrence du Canada a déjà démantelé un cartel de l'essence dans d'autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT que, depuis 4 ans, aucun suivi sérieux n'a été accordé à ces requêtes;

CONSIDÉRANT que les députés de la Gaspésie ont récemment déposé ce même genre de demandes d'enquête;

CONSIDÉRANT les récentes sorties du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, lequel constatait des disparités majeures de prix entre les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches et soulignait au passage que ce type de disparités pouvait exister ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT qu'une imposante revue de presse régionale fait état de ces disparités majeures;

CONSIDÉRANT qu'il semble y avoir un contrôle des prix au-delà des têtes de nos détaillants locaux, dans certaines parties de la Gaspésie, lequel contrôle ne semble avoir aucun lien avec le jeu naturel de l'offre et de la demande;

CONSIDÉRANT que récemment, des citoyens de la Gaspésie payaient le litre d'essence 0,10 \$ plus cher que le prix estimé par la Régie de l'énergie, montrant l'aberration de la situation;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que ce type de situation n'est pas anecdotique et se produit régulièrement;

CONSIDÉRANT qu'il faut maintenir les exceptions aux frontières telles que constatées dans Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-023

Que la MRC Avignon joigne sa voix à celle du conseil municipal de la Ville de Gaspé et du conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- dans sa demande d'enquête auprès du Bureau de la concurrence du Canada quant aux disparités du prix de l'essence à l'intérieur de la Gaspésie et entre la Gaspésie et le reste du Québec.
- dans son intention de réitérer sa demande de vigilance auprès de la Régie de l'Énergie du Québec sur le même effet.
- dans sa demande au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie d'ajouter la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à ses demandes de vérifications à la Régie de l'Énergie du Québec.

Extrait de résolution : Mme Diane Lebouthillier, députée fédérale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Mme Maité Blanchette Vézina, ministre responsable de la Gaspésie, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, M. Stéphane Ste-Croix, député de Gaspé, M. Daniel Côté, maire de Gaspé, les MRC de la Gaspésie et les municipalités de la MRC Avignon

15. Commission scolaire Eastern Shores – Formation professionnelle – Conduite d'engins de chantier

Résolution CMRC-2023-11-22-024 concernant l'appui de la MRC Avignon à la Commission scolaire Eastern Shores relativement à la formation professionnelle – conduite d'engins de chantier

CONSIDÉRANT les besoins identifiés par les communautés anglophones;

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de conduite d'engins de chantier;

CONSIDÉRANT le bassin de clientèle potentielle de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'importance des compétences et de l'insertion à l'emploi et de l'importance du lien avec les communautés autochtones;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-11-22-024

Que la MRC Avignon appuie la Commission scolaire Eastern Shores dans ses démarches afin d'obtenir la formation « Conduite d'engins de chantier ».

Extrait de résolution : Commission scolaire Eastern Shores

16. Période de questions

17. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2023-11-22-025

Le préfet,
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____
Init. du greff.-très. _____